

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 30 novembre 2020**

Le lundi 30 novembre deux mille vingt, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 27 novembre 2020.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles MENTRE

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS,

## Ordre du jour

- **162020104** Désignation du Secrétaire de séance.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **162020105** Adoption du compte rendu de la séance du 2 novembre 2020.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **162020106** Création du Conseil de Quartier « Bois de Boulogne » - Fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16<sup>e</sup> arrondissement.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **2020 DFPE 20** Subventions (9 517 339 euros), et avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **2020 DFPE 152** Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **162020107** Approbation de la création du Conseil Local du Handicap du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et autorisation au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement d'en fixer la composition.  
**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteur.**
- **162020108** Adoption du Budget Primitif 2021.  
**M. Ariel LEVY rapporteur.**
- **2020 DFA 65** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2020 DFA 66** Mesures de soutien au titulaire de la convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp à Paris 16<sup>e</sup>.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2020 DFA 69** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2020 DFA 71** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2020 DLH 29** Réalisation, 8 rue d'Auteuil (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 PLA I- 9 PLUS) par AXIMO.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2020 DLH 255** Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble 7, rue Boulainvilliers / 10-12 rue Gros (16<sup>e</sup>) – Réalisation d'un programme de conventionnement de 61 logements sociaux.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2020 DLH 257** Location par baux emphytéotiques à la RIVP de divers immeubles – Réalisation d'un programme de conventionnement de 205 logements sociaux par la RIVP.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2020 DLH 291** Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2020 DLH 301** Réalisation dans divers arrondissements (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 17<sup>e</sup>) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLA-I, 4 PLUS, et 14 PLS) par ELOGIE-SIEMP.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2020 DU 82** Classification au titre des droits de voirie des nouvelles voies du 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup>, ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination par substitution.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2020 DU 104** PLU - Prescription de la révision – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2020 DAE 265** Marchés découverts alimentaires et biologiques – Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris – Avenants aux conventions de délégation de service public.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2020 DASCO 137** Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public les week-ends.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.**

- **2020 DJS 179** Subventions (150 000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

- **2020 DJS 187** Subventions (194 000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020, et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs.

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

- **2020 DVD 60** Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteur.**

- **2020 DASCO 106** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention 2021 (2 800 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteur.**

- **2020 DEVE 67** Subventions (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2020 DFA 51** Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Camping de Paris – Bois de Boulogne situé 2, allée du bord de l'eau (Paris 16<sup>e</sup>) du 17 décembre 2010.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2020 DFA 58** Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial appartenant à VNF pour l'exploitation du Camping de Paris.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2020 DJS 141** Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteur.**

- **2020 DJS 149** Délégations de service public – Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel – Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteur.**

- **2020 DJS 160** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteur.**

- **2020 DJS 167** Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' – Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteur.**

- **V162020135** Vœu relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables.

**M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH rapporteur.**

### **Ordre du jour complémentaire**

- **162020136** Adoption de l'ordre du jour complémentaire

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **2020 DDCT 110** Création du conseil de quartier « Bois de Boulogne », fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16<sup>ème</sup> arrondissement

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **2020 DAE 197** Subvention (10 500 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16<sup>e</sup>)

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2020 DAE 239** Subvention (12 600 euros) à l'association des commerçants village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16<sup>e</sup>)

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2020 DAE 306** Subvention (7 000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles-Auteuil-Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2020 DAE 327** Subvention (11 500 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

*La séance est ouverte à 18 h 36.*

M. SZPINER invite les membres du Conseil d'arrondissement à prendre place, et avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, précise qu'il souhaite rendre hommage à Jean-Claude LAMBLIN, qui a été adjoint au Maire de 1989 à 2008 et qui est décédé. Il adresse toutes ses condoléances à la famille de celui-ci et notamment à sa fille, qui est présente ce soir, élue dans cette instance.

- **162020104** Désignation du Secrétaire de séance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'observations, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.**

- **162020136** Adoption de l'ordre du jour complémentaire

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

Sur proposition de M. SZPINER, l'ordre du jour complémentaire, intégrant la création du Conseil de quartier du Bois de Boulogne, ainsi que quatre délibérations attribuant des subventions à des associations de commerçants, est adopté.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, l'ordre du jour complémentaire est adopté.**

- **162020105** Adoption du compte rendu de la séance du 2 novembre 2020.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations qu'auraient à formuler les conseillers d'arrondissement sur ce document.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met aux voix le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020.

**Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2020 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **162020106** Création du Conseil de Quartier « Bois de Boulogne » - Fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER rappelle que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> avait voté pour la création de ce Conseil de quartier, mais que la majorité municipale parisienne, pourtant partisane de la démocratie participative, avait estimé, pour des raisons incompréhensibles à ses yeux, qu'il ne fallait pas créer ce Conseil de quartier. Ses arguments étaient d'ailleurs restés inaudibles au Conseil.

Ainsi, il rappelle que le Conseil de Paris avait refusé le premier vœu du Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> sur ce sujet.

Or M. SZPINER explique qu'à la suite d'un entretien « franc et direct », comme disent les diplomates, qu'il a eu avec M<sup>me</sup> HIDALGO, le Conseil de Paris devra finalement voter, lors de sa prochaine séance, la création de ce Conseil de quartier.

M. SZPINER ajoute que cette délibération reprend, en réalité, la délibération déjà adoptée par le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup>.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet celle-ci au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 162020106 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DDCT 110** Création du Conseil de Quartier « Bois de Boulogne » - Fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER précise que, dans la continuité de la délibération précédente, cette délibération, soumise par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT), reprend celle que vient d'adopter le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup>.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet celle-ci au vote du Conseil d'arrondissement

***Le projet de délibération 2020 DDCT 110 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DFPE 20** Subventions (9 517 339 euros), et avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER précise qu'il s'agit d'attribuer le versement de subventions et d'adopter des avenants et des conventions avec l'œuvre de la Croix Saint-Simon qui, avec ses 27 établissements, s'occupe de l'accueil de la petite enfance.

Il ajoute qu'il s'agit d'approuver le versement de subventions totalisant 9 517 339 euros pour ces 27 établissements et qu'en ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 523 684 euros à l'établissement d'accueil implanté rue Nicolo, qui comprend 65 places.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention sur cette délibération et, en l'absence de remarques, met cette délibération aux voix.

***Le projet de délibération 2020 DFPE 20 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DFPE 152** Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER explique qu'il s'agit de la signature des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, et d'avenants prorogeant ces conventions.

Cette délibération vise à attribuer des subventions proposées par la Mairie de Paris à un certain nombre de crèches, répertoriées dans la délibération, dont certaines concernent le 16<sup>e</sup> arrondissement, à savoir :

- la Fondation Léopold Bellan, avec les crèches collectives de la rue François Millet et de la rue Claude Lorrain ;
- l'association ABC Puériculture, pour les crèches collectives de la rue Charles Tellier, de la rue La Fontaine, et du boulevard Flandrin ;
- l'Union départementale des associations familiales de Paris, pour la halte-garderie de Passy et le multi-accueil de la rue Boissière ;
- la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour sa structure multi-accueil située rue Nicolo ;
- l'association La Maison de l'Enfance pour la halte-garderie de la rue Serge Prokofiev.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, met cette délibération aux voix.

***Le projet de délibération 2020 DFPE 152 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162020107** Approbation de la création du Conseil Local du Handicap du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et autorisation au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement d'en fixer la composition

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteur.**

M. SZPNER donne la parole à M<sup>me</sup> LELLOUCHE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE explique que, dans le cadre de la politique locale d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> d'approuver la création du Conseil Local du Handicap.

Elle souligne que le 16<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement d'accueil pour les personnes en situation de handicap et pour leurs familles. Il héberge de nombreuses structures d'accueil, des établissements médicosociaux, des classes d'inclusion en milieu ordinaire dans les écoles publiques et privées de l'arrondissement, ainsi qu'un riche tissu associatif, avec des bénévoles nombreux et dévoués.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE précise que la création de ce Conseil Local du Handicap dans le 16<sup>e</sup> arrondissement permettra de réunir élus, professionnels de santé, référents institutionnels, acteurs associatifs, membres de la société civile, citoyens de l'arrondissement en situation de handicap ou non, afin de mutualiser les moyens et d'optimiser les compétences dans une réflexion de proximité pour identifier les besoins et proposer des solutions concrètes à mettre en œuvre en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Elle ajoute que ce Conseil Local du Handicap du 16<sup>e</sup> arrondissement sera, à ce titre, une véritable instance de démocratie locale, participative et consultative, et également un organe d'influence et d'alerte sur les politiques de la Ville en matière de handicap.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE indique qu'il est donc demandé, par la présente délibération, au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> d'approuver la création du Conseil Local du Handicap du 16<sup>e</sup> arrondissement et d'autoriser Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement à en déterminer la composition par arrêté.

Elle propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER la remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur cette délibération. Il donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH remercie Monsieur le Maire.

Elle fait part de son avis que la création de ce Conseil dédié au handicap dans le 16<sup>e</sup> arrondissement est une très bonne chose, et annonce que son groupe votera évidemment favorablement cette délibération. Elle tient à remercier tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, ainsi que les services municipaux qui se mobilisent depuis tant d'années pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le 16<sup>e</sup> arrondissement afin de répondre à leurs besoins.

En revanche, M<sup>me</sup> SEBBAH formule le souhait d'avoir quelques précisions sur le contour de cette instance, qui lui semblent un peu flous. En effet, la délibération précise que cette instance se réunira autour de thématiques précises, avec une réunion qui sera ouverte à tous une fois par an. Elle demande si cela signifie que ce Conseil se réunira plusieurs fois dans l'année, mais seulement une fois de manière ouverte au public. Elle demande également si cette instance disposera de moyens financiers. En effet, il est noté qu'il existera une « mutualisation des moyens » entre les acteurs, et Mme SEBBAH demande s'il s'agira de moyens financiers.

Enfin, concernant la composition de cette instance, qui sera fixée par le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, elle fait part du souhait, une fois n'est pas coutume, que son groupe y soit associé. Certes, elle imagine que Monsieur le Maire va répondre qu'il prend bonne note de ce souhait, mais M<sup>me</sup> SEBBAH remarque que depuis quatre mois, son groupe n'est jamais associé, qu'il s'agisse des conseils d'école, du Conservatoire ou encore des commissions.

Or elle rappelle que Monsieur le Maire avait indiqué en début de mandature qu'il souhaitait associer tous les acteurs de bonne volonté qui avaient envie d'agir pour le 16<sup>e</sup> arrondissement : M<sup>me</sup> SEBBAH confirme que tel est le cas de son groupe, dont le souhait est donc d'être associé à ce Conseil Local du Handicap.

M. SZPNER redonne la parole à M<sup>me</sup> LELLOUCHE.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE remercie M<sup>me</sup> SEBBAH de ces questions.

Elle confirme que ce Conseil Local du Handicap se réunira plusieurs fois par an dans des termes qui seront définis dans l'arrêté, sur différentes thématiques telles que l'emploi, l'accessibilité, la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'inclusion, l'épanouissement, la sensibilisation, le sport et la culture. Si une réunion par an sera ouverte à tout l'arrondissement, les autres seront des réunions du Comité de pilotage, afin de se retrouver en équipe restreinte et de pouvoir prendre des décisions.

S'agissant de la composition de cette instance, M<sup>me</sup> LELLOUCHE confirme que celle-ci sera décidée par Monsieur le Maire.

M<sup>me</sup> SEBBAH demande ce qu'il en est des moyens.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE répond qu'il s'agit, dans un premier temps, de mutualiser les moyens humains et les compétences de tous, sachant que le 16<sup>e</sup> en compte un grand nombre.

M<sup>me</sup> SEBBAH répond qu'elle n'en doute pas et remercie M<sup>me</sup> LELLOUCHE de ces réponses.

M. SZPNER ajoute, concernant les moyens, qu'il sera vu, en fonction des projets qui seront définis par le Conseil Local du Handicap, s'il y a matière à apporter des subventions à des projets précis que ce Comité pourrait décider de lancer.

Il s'enquiert d'éventuelles autres observations et en l'absence de remarques supplémentaires, soumet au vote du Conseil d'arrondissement cette délibération.

***Le projet de délibération 162020107 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **162020108** Adoption du Budget Primitif 2021.

**M. Ariel LEVY rapporteur.**

M. SZPNER donne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY annonce que cette délibération porte sur le montant des dotations qui constituent l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement et que le Conseil de Paris envisage d'attribuer pour 2021.

Il rappelle que l'état spécial est composé de trois dotations, à savoir la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale, et la dotation de l'investissement. M. LEVY signale qu'en 2021, pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, ces dotations s'élèvent respectivement à 796 265 euros, 5 031 537 euros et 395 745 euros, pour un total de 6 223 547 euros, soit une augmentation globale de 2,17 % par rapport à 2020.

Dans la mesure où l'état spécial doit être adopté en équilibre réel, M. LEVY explique que le budget primitif d'arrondissement comprend également une recette, qui s'élève en fonctionnement à 5 827 802 euros et en investissement à 395 745 euros.

Il propose de voter favorablement cet état spécial d'arrondissement.



M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie. S'agissant de la dotation de gestion locale, elle demande des précisions sur la location mobilière de matériel roulant qui s'élève à 202 421 euros, ce qui représente une dépense significative. Selon elle, il s'agit des chauffeurs et des voitures et elle a le sentiment que ce montant n'a pas baissé par rapport à 2020. Elle souhaite donc avoir des précisions sur ce point.

M. SZPINER redonne la parole à M. LEVY.

M. LEVY la remercie de cette question et précise que ces 200 000 euros comprennent à la fois toutes les voitures qui sont louées par la Mairie, que ce soient les voitures avec chauffeurs, le bus qui permet d'emmener tout le personnel de la Mairie aux cantines, ou encore les véhicules de fonction de la Mairie.

M<sup>me</sup> SEBBAH répond qu'elle trouve réellement ce montant de 200 000 euros significatif. Elle rappelle que la gestion de M<sup>me</sup> GIAZZI était contestée, alors que ce montant était de 208 000 euros, et constate qu'il est maintenant de 202 000 euros.

Elle demande donc si la majorité municipale compte réaliser des économies sur certains postes, en cette période de crise économique durant laquelle, aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, les municipalités doivent être exemplaires.

M. SZPINER donne raison à M<sup>me</sup> SEBBAH. Comme il le lui a déjà fait remarquer, elle-même avait voté ces budgets lorsqu'elle appartenait à la majorité municipale. Il ajoute avoir l'intention de suivre la politique menée par M<sup>me</sup> BÜRKL, la présidente du groupe de M<sup>me</sup> SEBBAH qui, selon lui, dispose des mêmes moyens que le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, même si son arrondissement est certainement bien moins vaste que le 16<sup>e</sup> arrondissement. Aussi, si M<sup>me</sup> SEBBAH commence par donner des leçons à la présidente de son groupe, M. SZPINER assure qu'il envisagera de l'imiter.

M<sup>me</sup> SEBBAH invite Monsieur le Maire à se renseigner, puisque M<sup>me</sup> BÜRKL ne dispose pas de chauffeurs.

M. SZPINER invite M<sup>me</sup> SEBBAH à bien se renseigner.

M<sup>me</sup> SEBBAH répond qu'elle est bien renseignée, ayant échangé avec M<sup>me</sup> BÜRKL juste avant cette séance.

M. SZPINER pense alors que cela est très récent.

M<sup>me</sup> SEBBAH affirme que ce n'est pas récent et que M<sup>me</sup> BURKLI se déplace en métro : elle invite Monsieur le Maire à faire de même.

M. SZPINER répond que ce ne sont pas les informations dont il dispose, et s'enquiert d'autres remarques concernant le Budget primitif.

En l'absence de remarques supplémentaires, il soumet au vote du Conseil d'arrondissement ce projet de délibération.

***Le projet de délibération 162020108 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 34, abstentions 2 )***

- **2020 DFA 65** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2020 DFA 66** Mesures de soutien au titulaire de la convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp à Paris 16<sup>e</sup>.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2020 DFA 69** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

- **2020 DFA 71** Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation fusionnée de ces quatre délibérations.

M. REDLER explique que le Conseil de Paris a voté, le 18 mai dernier, un plan d'accompagnement des concessionnaires de la Ville pour un montant estimé à 40 millions d'euros.

Dans ce cadre, les directions ont conduit des discussions avec les titulaires de contrats portant sur l'occupation et l'exploitation des sites et des équipements appartenant à la Ville, afin de déterminer les mesures d'aides qui pouvaient être proposées.

S'agissant de la DFA 65, portant sur des mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur, M. REDLER rappelle que les restrictions de circulation en partie prises durant le premier confinement, ont entraîné dans le secteur de l'affichage extérieur des chutes d'audience, et donc une déprogrammation massive des campagnes prévues par les annonceurs. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser la signature de huit avenants pour des sociétés titulaires de contrats qui portent sur l'exploitation de mobilier urbain d'information et d'affichage, pour lesquels M REDLER demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

S'agissant de la DFA 66, il précise qu'il s'agit de mesures de soutien au titulaire de la convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Concernant la DFA 69, également dans le cadre d'un plan de soutien aux acteurs économiques, M. REDLER précise qu'il est demandé d'émettre un avis favorable sur cette délibération, afin de limiter les redevances qui étaient liées à différents contrats relatifs à des équipements du 16<sup>e</sup> arrondissement : il précise qu'il s'agit des Chais de Bagatelle, du Domaine de Longchamp, du Chalet des Iles, et du Pavillon de la Grande Cascade, du Pavillon du Pré Catelan, du Pavillon Armenonville et du Pavillon Royal. M. REDLER demande donc au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Enfin, s'agissant de la DFA 71, il précise que cette délibération, également prise dans le cadre du plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs, concerne, pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, la Fondation Louis Vuitton et le Jardin d'acclimatation. Il demande également au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ces quatre délibérations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et précise qu'elle souhaite revenir sur la DFA 65.

Elle rappelle que lors du dernier Conseil de Paris, l'exécutif parisien avait voté un amendement demandant le retrait des écrans de publicité numérique faisant miroiter un terrible risque pour la santé des Parisiens. Selon elle, étaient clairement visés les exploitants tels que JC Decaux ou Clear Channel. Or elle constate que, dans une sorte de schizophrénie totale, la Maire et l'exécutif parisien demandent au 16<sup>e</sup> de soutenir ces exploitants, qui ont connu effectivement une baisse significative de leur chiffre d'affaires pendant la crise sanitaire, et notamment leur déconfinement.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> SEBBAH pense que les aides de la Ville de Paris devraient, en priorité, être affectées aux petits commerces, dont certains ne pourront pas se relever de cette crise sanitaire, comme cela a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement lors de laquelle des chiffres terrifiants avaient été mentionnés.

En effet, M<sup>me</sup> SEBBAH pense que ces grands groupes d'affichage trouveront les ressources nécessaires pour survivre, avec des assurances pour pertes d'exploitation qui sont, selon elle, bien conséquentes.

Elle annonce donc que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes d'intervention et donne la parole à M. GACHET.

M. GACHET indique qu'il regrette qu'à ce stade, seules les concessions d'activité récréative, culturelle ou de restauration, soient concernées par ces aides, et non les concessions sportives qui ont, elles aussi, subi d'importants manques à gagner, compte tenu de la situation pandémique. Il ajoute cependant qu'il s'agit peut-être d'un oubli temporaire.

M. SZPINER souligne les incohérences de la Mairie centrale, à laquelle tous finissent par s'habituer.

Il s'enquiert ensuite d'autres demandes d'intervention, et en l'absence de remarques supplémentaires, demande si les élus préfèrent un vote groupé ou un vote spécifique pour chaque délibération.

M<sup>me</sup> SEBBAH demande s'il est possible de dissocier le vote sur la DFA 65 du vote sur les trois autres délibérations.

M. SZPINER accède à cette demande et soumet au vote du Conseil d'arrondissement la délibération DFA 65.

***Le projet de délibération 2020 DFA 65 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 34, abstentions 2 )***

M. SZPINER soumet ensuite au vote du Conseil d'arrondissement les trois autres délibérations.

***Le projet de délibération 2020 DFA 66 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

***Le projet de délibération 2020 DFA 69 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

***Le projet de délibération 2020 DFA 71 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DLH 29** Réalisation, 8 rue d'Auteuil (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 PLA I- 9 PLUS) par AXIMO

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle que le Conseil d'arrondissement a déjà été amené à délibérer sur ce projet de délibération concernant le 8, rue d'Auteuil, qui revient devant le Conseil aujourd'hui, suite à des modifications, et pour approuver le financement prévisionnel par la Ville de Paris et la garantie de cette dernière pour les prêts à souscrire.

Il rappelle que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> avait émis un avis défavorable sur ce projet qui concerne la préemption par la Ville de Paris de lots de copropriété de l'immeuble situé 8 rue d'Auteuil, correspondant à 22 lots d'habitation, 2 lots d'activité et 2 lots de bureaux, représentant au total 77,3 % des lots de l'immeuble.

M. SAUVAGE indique qu'il n'est toujours pas précisé si les logements sont libres ou occupés.

Le coût de l'acquisition par la Ville de Paris de ces lots a été de 16 375 000 euros.

La Ville de Paris a conclu un bail emphytéotique avec la société AXIMO, du groupe Paris Habitat, pour un loyer capitalisé de 7 740 000 euros. M. SAUVAGE souligne le coût que cela représente pour la Ville de Paris.

Il explique qu'est projeté, après rénovation légère, de réaliser 22 logements, au lieu de 23 précédemment, à savoir 13 logements PLAI au lieu de 8 dans la précédente délibération, 9 logements PLUS au lieu de 15 dans la précédente délibération, étant rappelé que, pour la catégorie PLUS, 30 % des gens doivent relever de la catégorie PLAI.

M. SAUVAGE estime que la Ville de Paris continue à faire preuve de sectarisme et à exclure une répartition équilibrée pour assurer une mixité sociale, en excluant de réaliser des logements PLS, voire PLI. Elle accentue encore ce sectarisme avec ces logements PLUS, qui devront être réservés à des gens dont les ressources relèvent de la catégorie PLAI.

Or M. SAUVAGE rappelle que cette exclusion conduit à exclure un célibataire gagnant plus de 2 258 euros par mois ou un couple gagnant plus de 3 375 euros.

En outre, la Ville de Paris continue à ignorer les demandes des habitants de l'arrondissement, pourtant prioritaires, et M. SAUVAGE précise qu'il parle notamment des personnes âgées qui doivent rendre leur logement ou qui, pour des raisons de santé, ne peuvent plus y accéder faute d'ascenseurs alors qu'il s'agit de personnes attachées à l'arrondissement pour y avoir toujours vécu, ou encore de familles logées dans des appartements qui ne sont plus compatibles avec leur composition familiale. Il ajoute que d'autres sont tout aussi prioritaires, mais que le critère d'être originaire du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas un critère retenu par la Ville de Paris.

Par ailleurs, M. SAUVAGE note qu'il convient de relever par ailleurs que sur les 22 logements, 11 seront réservés à la Ville de Paris, dont la moitié à la Mairie d'arrondissement, que 8 reviendront à la Préfecture de Paris, et trois à AXIMO, donc à Paris Habitat, donc indirectement à la Ville de Paris.

Constatant qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver aujourd'hui la réalisation de ce programme par AXIMO, société relevant du groupe Paris Habitat, et d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme et la garantie de cette dernière aux emprunts à souscrire par AXIMO, M. SAUVAGE propose, en conséquence, de voter contre ce projet de délibération.

M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il soumet au vote du Conseil d'arrondissement cette délibération.

***Le projet de délibération DLH 29 mis aux voix par M. SZPINER est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DLH 255** Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble 7, rue Boulainvilliers / 10-12 rue Gros (16<sup>e</sup>) – Réalisation d'un programme de conventionnement de 61 logements sociaux.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle que la Ville de Paris avait conclu en 1995 un bail emphytéotique avec l'OPAC de Paris, devenu Paris Habitat, portant location jusqu'en 2056 de l'immeuble situé 7, rue Boulainvilliers et 10-12 rue Gros, sur lequel ont été réalisés 62 logements non conventionnés, à côté d'autres logements conventionnés. Il précise que ces logements sont actuellement occupés par des locataires dont les ressources, à leur entrée dans les lieux, répondaient aux plafonds des logements sociaux.

Or la Ville de Paris entend transformer ces logements du parc libre en logements sociaux en avançant que cette démarche conduira à développer un parc à vocation réellement sociale.

M. SAUVAGE rappelle que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> a déjà eu l'occasion d'émettre des réserves sur cette politique qui consiste à créer artificiellement du logement social en supprimant au passage les logements PLI, voire parfois PLS.

La Ville de Paris propose aujourd'hui de résilier par anticipation le bail conclu en 1995 et de conclure un nouveau bail avec Paris Habitat pour 65 ans. Les logements seraient conventionnés comme suit : 18 en PLAI, 24 en PLUS et 19 en PLS.

M. SAUVAGE explique qu'à l'occasion d'un récent entretien avec le Président et les responsables de Paris Habitat, le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement a obtenu la garantie que la situation des locataires en place serait prise en compte dans le conventionnement de leur logement et qu'il ne leur serait pas appliqué de surloyer.

Le bail porte également sur un commerce et 53 emplacements de stationnement en sous-sol. Sur les 61 logements concernés, 18 reviendraient à la Préfecture de Paris, 30 à des attributaires qualifiés d'« autres », sans plus de précisions, et 13 à la Ville de Paris, dont la moitié reviendrait à la Mairie d'arrondissement. M. SAUVAGE souligne le fait qu'il peut être regretté, une fois de plus, le peu de logements réservés à la Mairie d'arrondissement dans ce type d'opérations.

Il indique qu'il est aujourd'hui demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver la résiliation du bail, la souscription d'un nouveau bail, et la garantie de la Ville sur les emprunts.

Or malgré les quelques assurances obtenues par le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, M. SAUVAGE constate que la Ville de Paris poursuit sa politique de suppression des logements intermédiaires et qu'elle réduit, en outre, le nombre de logements revenant à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pour attribution.

Ainsi, compte tenu de ces différents éléments, M. SAUVAGE propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et indique qu'elle rejoint les propos de M. SAUVAGE. Elle annonce que son groupe s'abstiendra. En effet, si son groupe partage la volonté de la Ville de Paris d'augmenter le nombre de logements sociaux, notamment dans l'arrondissement, en revanche, si cela doit se faire sans nouvelles constructions, il paraît important à M<sup>me</sup> SEBBAH de souligner cette ambiguïté.

Quant à la question du surloyer évoquée par M. SAUVAGE, elle confirme qu'il est positif que l'engagement ait été pris qu'il n'existe pas de surloyers.

En tout état de cause, ce problème d'acquisition de masse, qui n'est pas nouveau et qui date de l'époque de M. DELANOÉ, ne règle en rien, selon M<sup>me</sup> SEBBAH, le problème du logement à Paris, qui s'en est, au contraire, trouvé aggravé.

En effet, elle rappelle que l'innovation de M<sup>me</sup> HIDALGO a été d'avoir ajouté le principe des loyers capitalisés, qui permet effectivement à la Ville de Paris d'avoir de la trésorerie, mais en siphonnant les caisses des bailleurs sociaux, puisqu'entre 2015 et 2020, il est question d'1 Md d'euros qui aurait été perçus par la Ville de Paris de la part des bailleurs sociaux. Elle confirme donc que cette opération limite considérablement les marges de manœuvre des bailleurs sociaux, notamment pour faire des opérations de rénovation.

M<sup>me</sup> SEBBAH trouve d'ailleurs cela ironique, puisque dans le cadre de la délibération DLH 291, qui sera évoquée ensuite, la Ville demande au Conseil d'arrondissement d'approuver le subventionnement des bailleurs sociaux pour mener d'autres opérations, telles que le Plan Climat,

Aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, il s'agit d'un vrai « serpent de mer », raison pour laquelle son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes d'intervention.

Il ajoute avoir eu l'occasion de discuter avec M. BROSSAT, ce qui est toujours un exercice intéressant, et qu'il prend acte des engagements qu'a pris ce dernier, qui constituent un moindre mal.

Il soumet ensuite au vote du Conseil d'arrondissement cette délibération.

***Le projet de délibération 2020 DLH 255 mis aux voix par M. SZPINER fait l'objet d'une abstention à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DLH 257** Location par baux emphytéotiques à la RIVP de divers immeubles – Réalisation d'un programme de conventionnement de 205 logements sociaux par la RIVP.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE précise que le cas de figure est à peu près le même que dans la précédente délibération. En effet, il explique que la Ville de Paris a conclu, en 1975 et en 2012, divers baux emphytéotiques avec la RIVP, portant location jusqu'en 2046 d'un certain nombre d'immeubles, dont un situé au 74-75 rue Boissière dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Ces logements sont actuellement occupés par des locataires dont les ressources, à leur entrée dans les lieux, répondaient aux plafonds des logements sociaux. Cependant, M. SAUVAGE précise qu'il s'agit de logements du parc libre.

Or il indique que la Ville de Paris entend transformer ces logements du parc libre en logements sociaux, en avançant que cette démarche conduira à développer un parc à vocation réellement sociale. Il rappelle que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> a déjà eu l'occasion d'émettre des réserves sur cette politique qui consiste à créer artificiellement du logement social en supprimant au passage des logements PLI, voire parfois PLS.

La Ville de Paris propose de résilier par anticipation le bail conclu en 2012 et de conclure un nouveau bail de 65 ans avec la RIVP.

Les logements seraient conventionnés comme suit : 5 logements en PLAI, 6 logements en PLUS et 5 logements en PLS. Les attributaires de ces logements seraient la Préfecture pour 5 logements, Action Logement pour 4 logements, la Ville de Paris pour 7 logements dont la moitié reviendrait à la Mairie d'arrondissement. Ce programme a par ailleurs deux locaux d'activités.

M. SAUVAGE ajoute qu'il convient d'obtenir les mêmes garanties que celles obtenues de Paris Habitat par le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement concernant la rue Boulainvilliers, à savoir que la situation des locataires en place serait prise en compte et qu'il ne leur serait pas appliqué de surloyer. Or M. SAUVAGE remarque que ceci n'apparaît pas dans la délibération.

Il ajoute que, malgré les réserves que peut avoir le Conseil d'arrondissement sur ce type d'opérations, et en prenant en compte le fait que la Mairie de Paris a répondu à sa demande d'assurer une mixité avec du PLS, mais sachant qu'il s'agissait de logements libres, il propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération, pour les mêmes raisons que celles évoquées au titre de l'opération sur Gros-Boulainvilliers.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet au vote du Conseil d'arrondissement cette délibération.

***Le projet de délibération 2020 DLH 257 mis aux voix par M. SZPINER fait l'objet d'une abstention à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DLH 291** Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE précise que la Ville de Paris a adopté un plan de soutien aux bailleurs sociaux en vue de la réalisation de travaux de court terme visant à diverses améliorations dans certains ensembles sociaux. Le montant total des opérations concernées s'élève à près de 82 millions d'euros.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement est concerné par quatre opérations : deux visant à la sécurisation des bâtiments au 164 quai Blériot et au 2-14 rue Van Loo, et deux s'inscrivant dans la transition écologique au 116-118 rue Michel Ange et au 120 rue Lauriston. M. SAUVAGE ajoute que le montant de ces opérations ressort à 581 385 euros et serait financé par une subvention maximale de 336 690 euros.

Il fait remarquer que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne bénéficie que pour moins d'1 % de ce financement de la Ville de Paris.

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver ces montants et d'autoriser la Ville de Paris à signer les conventions de financement correspondantes.

Or M. SAUVAGE précise que cette délibération est pour le moins curieuse, puisqu'elle vise les bailleurs, et non les opérations concernées, qui ne figurent qu'en annexe. Cependant, il note qu'au moins, les sommes qui figurent dans la délibération se retrouvent dans l'annexe et il propose de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, et en l'absence de remarques, soumet celle-ci au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DLH 291 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DLH 301** Réalisation dans divers arrondissements (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 17<sup>e</sup>) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLA-I, 4 PLUS, et 14 PLS) par ELOGIE-SIEMP.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique que la société ELOGIE SIEMP est titulaire d'un bail emphytéotique conclu en 2006 avec la Ville de Paris, portant sur 6 300 logements datant des années 1930, et que dans le cadre de ce bail, elle est conduite à conventionner ces logements, soit en réalisant la réhabilitation d'immeubles entiers, ce qui n'est pas le cas dans cette délibération, soit en regroupant des chambres isolées.

Or M. SAUVAGE précise qu'un certain nombre de ces chambres, qui ne correspondent plus aux normes d'habitabilité, se sont récemment libérées et que la société propose de conventionner ces chambres de façon à pouvoir financer leur réhabilitation totale.

Ce programme concerne 19 programmes dont un, situé au 2 rue Maginot, se trouve dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Il précise que la société ELOGIE-SIEMP réaliserait ainsi des logements d'une à trois pièces, dont 13 en PLAI, 4 en PLUS et 14 en PLS, avec 9 logements réservés pour la Préfecture de Paris, 6 logements pour des ministères et 16 logements pour la Ville de Paris.

Il convient de relever que la réalisation de ces travaux permet une mise en conformité de ces chambres qui sont la propriété des bailleurs, et de pouvoir proposer des logements décentes et répondant aux normes actuelles.

Pour cette raison, M. SAUVAGE demande au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération en précisant qu'il ne s'agit pas de la politique d'acquisition de chambres de bonnes dans les copropriétés, mais uniquement de chambres de bonnes qui font déjà partie du parc social de la Ville de Paris.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, et en l'absence de remarques, soumet celle-ci au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DLH 301 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DU 82** Classification au titre des droits de voirie des nouvelles voies du 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup>, ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination par substitution.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique que cette délibération fait suite à plusieurs autres délibérations tendant à classer toutes les voies au titre des droits de voirie. Ainsi, il rappelle qu'à l'occasion de sa dernière réunion, le Conseil d'arrondissement avait été amené à délibérer sur certaines voies, dont le nom avait été changé par l'adjonction du prénom dans le nom des voies.

Il rappelle également avoir suggéré qu'un recensement exhaustif soit fait afin que le Conseil n'ait plus à revenir sans cesse sur cette question.

Or M. SAUVAGE indique que le Conseil d'arrondissement est saisi à nouveau pour plusieurs voies dites « oubliées » et qu'en ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, est concernée la Place Diana, située juste au-dessus du tunnel ou celle-ci est décédée, qui n'appelle pas d'observations particulières.

En renouvelant le souhait qu'un recensement exhaustif de ces voies soit fait, M. SAUVAGE propose de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, et en l'absence de remarques, soumet celle-ci au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DU 82 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DU 104 PLU** Prescription de la révision – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE précise qu'il s'agit là d'un sujet plus important, puisque la Ville de Paris s'est engagée dans un processus de révision du Plan local d'urbanisme, et qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> d'approuver les objectifs poursuivis par cette mise en révision, et d'approuver les modalités de la concertation.

Il précise que les objectifs poursuivis ont été déterminés à la suite de la « conférence citoyenne » qui avait réuni « 100 panélistes », et sont définis ainsi :

1. Paris, Ville inclusive ;



2. Paris, Ville aux patrimoines et paysages préservés ;
3. Paris, Ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ;
4. Paris, Ville attractive et productive ;
5. Paris, Ville actrice de la métropole.

Pour ce qui est de la concertation, M. SAUVAGE précise que la Mairie de Paris affiche une volonté de faire participer les Parisiens, avec les Conseils de quartier, mais, ainsi que l'a précisé le premier adjoint, en les intégrant dans des « forums urbains ».

La Mairie de Paris prévoit l'organisation de réunions publiques larges et la mise en place d'une plateforme Internet de participation. Elle précise vouloir s'appuyer sur les maires d'arrondissement, tout en précisant, comme l'a fait le premier adjoint lors d'une visioconférence, qu'elle se réserve la gestion de dossiers importants.

M. SAUVAGE ajoute que le calendrier prévisionnel de cette concertation prévoit :

- Un temps d'information préalable : début 2021 ;
- Un temps d'échange sur le diagnostic : milieu 2021 ;
- Un temps d'échanges sur les grandes orientations : début 2022 ;
- Un temps d'échange sur le projet de règlement : milieu 2022.

M. SAUVAGE indique que le groupe « Les Républicains » demandait depuis plusieurs années une remise à plat du PLU, qui n'avait fait l'objet depuis 2006 que de modifications ponctuelles. Or sur ce point, la perspective d'une refonte du document d'urbanisme parisien est une chose positive, et il est difficile de s'opposer par principe à l'ouverture d'une telle procédure. M. SAUVAGE ajoute qu'il s'agit d'un processus majeur qui déterminera les règles de l'urbanisme parisien pour de nombreuses années, et en cela, l'Opposition municipale devra y prendre toute sa part.

Néanmoins, M. SAUVAGE fait remarquer que l'on peut d'ores et déjà regretter que la première phase de détermination des objectifs poursuivis ait finalement laissé assez peu de place à la discussion, la « conférence citoyenne » ayant été un simulacre de concertation. Les thématiques énoncées par les cent « panélistes », sélectionnés par une agence qui a l'habitude de travailler avec la Mairie de Paris, reprennent largement les objectifs de l'exécutif. Les objectifs ainsi définis sont donc déjà assez orientés et discutables, même s'il n'est pas question de nier la nécessité d'adapter le document d'urbanisme aux enjeux climatiques.

Pour toutes ces raisons, M. SAUVAGE est d'avis que le Conseil doit s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. Il donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et annonce que son groupe votera pour cette délibération, puisqu'il est évidemment favorable à la révision de ce PLU qui date de 2006, comme mentionné.

Or en quatorze ans, Paris a beaucoup changé, et de nombreux enjeux se trouvent devant les Parisiens, dont des enjeux climatiques évidents, car il faut avoir une vision de la transformation ontologique de la Ville, mais aussi des enjeux économiques, sociaux, et sanitaires, entre autres.

Aussi, M<sup>me</sup> SEBBAH est-elle d'avis qu'à l'aune de la crise de la Covid, il est nécessaire de faire preuve d'adaptation et d'agilité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Quant à la méthode, M<sup>me</sup> SEBBAH rejoint l'analyse de M. SAUVAGE, dans la mesure où il ne faut pas qu'il s'agisse d'un simulacre de concertation. Elle confirme qu'il paraît indispensable d'associer le plus grand nombre de Parisiens à la révision du PLU, à savoir des experts, des associations, des habitants, des maires d'arrondissement et des élus, afin de réunir la diversité des acteurs de terrain et d'élaborer un travail qui soit exhaustif et précis, quartier par quartier et rue par rue. M<sup>me</sup> SEBBAH confirme que son groupe veillera à cela, puisqu'un PLU ne peut pas se travailler seul et à huis-clos.

Sur le fond, M<sup>me</sup> SEBBAH annonce que son groupe sera très attentif à la question de la densification, idée qu'elle croit partager avec les représentants de la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement. En effet, Paris est la capitale la plus dense d'Europe et l'une des plus denses du monde, et les projets de densification, comme la construction en hauteur, sont d'un autre temps. Elle cite à ce titre le projet Bercy-Charenton, qui comprend la construction de six tours, dont l'une de 180 mètres de haut.

Au contraire, M<sup>me</sup> SEBBAH pense que les Parisiens ont besoin de sanctuariser de nouveaux espaces verts, des espaces de respiration et d'en créer de nouveaux.

Ainsi, concernant la construction, son groupe veillera évidemment à ce que la qualité soit privilégiée par rapport à la quantité. Or trop de projets ont vu le jour ces dernières années dans le cadre desquels aucune harmonie n'avait été respectée.

Aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, Paris est une histoire, un patrimoine et un urbanisme qui en font son harmonie et sa beauté : elle estime qu'il faut être attentif à ce que cette cohérence et cette beauté de Paris soient préservées et valorisées.

Enfin, au regard du peu de foncier encore disponible, M<sup>me</sup> SEBBAH pense qu'il faudra être très attentif sur un type de construction exemplaire, à savoir « E+C - », c'est-à-dire « énergie positive, et faible en carbone ».

Elle remercie les uns et les autres de leur écoute.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations et redonne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE souhaite répondre à M<sup>me</sup> SEBBAH, estimant qu'il ne faut pas se tromper de débat.

Selon lui, le problème aujourd'hui n'est pas de savoir ce qu'il se trouvera dans le PLU : ce sera pour plus tard. Le débat d'aujourd'hui est de savoir si l'on peut démarrer. Il rappelle que son groupe a toujours demandé que le PLU soit révisé, puisque depuis quelques années, il ne se fait que du bricolage.

Aussi pense-t-il que le débat, à ce stade, n'est pas de savoir ce qu'il se trouvera dans le PLU, mais bien de démarrer.

Or ce qui inquiète un peu M. SAUVAGE est, d'une part, la manière dont la concertation a commencé, à savoir avec des « panélistes » désignés par une agence travaillant avec la Mairie de Paris, et le fait que curieusement, l'on retrouve dans leurs propositions ce que demande la Mairie de Paris. Par ailleurs, M. SAUVAGE se dit aussi inquiet, lorsqu'il écoute M. GREGOIRE qui a organisé avec des adjoints à l'urbanisme une visioconférence, lors de laquelle il a entendu un peu de tout. Ainsi, M. SAUVAGE précise que l'on sent bien qu'il existe des réticences vis-à-vis de certains conseils de quartier, qui vont se trouver noyés dans un « forum urbain ». Cela est inquiétant, car ce « forum urbain » sera complété, de nouveau, par la Mairie de Paris.

De plus, M. SAUVAGE trouve aussi inquiétant que la Mairie de Paris commence à dire qu'elle va associer les mairies d'arrondissement au processus, tout en disant qu'elle se réserve les dossiers importants, soit au moins une quinzaine de dossiers. À ses yeux, il est dommage de commencer de cette manière d'entrée de jeu, et telle est la raison pour laquelle il ne propose pas de voter contre ce projet de délibération, puisqu'ils ont demandé cette réflexion sur le PLU, mais de s'abstenir, parce que les conditions dans lesquelles démarre cette concertation ont de quoi inquiéter.

M. SZPINER regrette que M<sup>me</sup> SEBBAH et son groupe votent pour ce projet de délibération, car il ne souhaite pas donner un « chèque en blanc » à M<sup>me</sup> HIDALGO. En effet, selon lui, cette délibération pose deux principes. Le premier est celui de la révision du PLU, sachant que tous sont d'accord pour dire qu'il faut le réviser. En revanche, elle pose un deuxième principe, à savoir l'adoption du programme de M<sup>me</sup> HIDALGO, sachant que se trouvent dans les délibérations tous les points de son programme, notamment la Ville « inclusive », qu'il faudra expliquer, car avec son côté « analphabète », M. SZPINER précise ne pas comprendre ce terme. En effet, il connaît des villes accueillantes, des villes solidaires, mais des villes « inclusives » associées à une « résilience », relève de la « novlangue » et ne veut rien dire.

Dans la mesure où il se trouve là tout le programme de M<sup>me</sup> HIDALGO, il fait remarquer à M<sup>me</sup> SEBBAH qu'elle va approuver ce programme de M<sup>me</sup> HIDALGO, aussi bien dans la méthodologie, dont M. SZPINER estime qu'elle est contestable avec les fameuses « conférences citoyennes » avec des « panélistes » qui, comme l'a dit M. SAUVAGE, sont choisis par une agence, *briefés* par une agence et guidés par une agence qui est proche de la Mairie de Paris et de tout son programme politique.

Il se dit donc surpris que M<sup>me</sup> SEBBAH donne un « chèque en blanc » à M<sup>me</sup> HIDALGO en approuvant cette délibération, car nonobstant les reproches qu'elle fait au programme de celle-ci, elle aura voté avec elle et confortera ainsi sa majorité.

M<sup>me</sup> SEBBAH confirme avoir participé...

M. SZPINER fait remarquer à M<sup>me</sup> SEBBAH qu'il ne lui a pas donné la parole : il lui donne donc la parole.

M<sup>me</sup> SEBBAH remercie Monsieur le Maire, considérant qu'il est très aimable à lui de permettre un débat démocratique.

Elle rappelle donc avoir participé, comme Monsieur le Maire et comme les autres conseillers de Paris présents autour de cette table, à la restitution des « panélistes », comme les appelle la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement. Or M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle qu'aucun des élus présents dans cette instance ne s'est alors exprimé, et qu'aucun n'a contesté les résultats de ce panel. Elle ignore donc pour quelle raison, sachant que « qui ne dit mot consent ».

Par ailleurs, M<sup>me</sup> SEBBAH assure qu'elle ne valide pas la politique de M<sup>me</sup> HIDALGO, et que si Monsieur le Maire l'avait écoutée, il saurait qu'elle avait émis quelques réserves.

En revanche, quant à la méthode, M<sup>me</sup> SEBBAH fait remarquer que la Mairie de Paris invite le Conseil d'arrondissement à se prononcer sur ce projet de délibération et qu'elle indique elle-même qu'elle inclura les maires d'arrondissement, les élus locaux, des associations, des conseils de quartier, entre autres. M<sup>me</sup> SEBBAH a tendance à lui faire confiance de même qu'elle indique à Monsieur le Maire qu'elle lui fait confiance lorsqu'il « prend bonne note » d'associer les élus de son groupe à toutes les instances démocratiques et représentatives du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Elle invite donc le Conseil d'arrondissement à faire confiance à la Mairie de Paris, tout en faisant remarquer que la majorité municipale du 16<sup>e</sup> est libre d'amender cette délibération lors du prochain Conseil de Paris, notamment sur le sujet des dossiers sensibles qu'elle se réserve.

M. SZPINER répond qu'il trouve très touchante la confiance de M<sup>me</sup> SEBBAH envers M<sup>me</sup> HIDALGO, puis donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND pense que M<sup>me</sup> SEBBAH n'a probablement pas été particulièrement attentive à la prise de parole du représentant de son groupe « Changer Paris » en Conseil de Paris, en l'occurrence le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, qui a très précisément formulé les griefs qui viennent d'être rappelés ce soir à l'encontre de la méthode retenue par l'exécutif parisien.

M. SZPINER, en l'absence de remarques supplémentaires, soumet au vote du Conseil d'arrondissement cette délibération.

***Le projet de délibération 2020 DU 104 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (3 votes favorables et 34 abstentions)***

- **2020 DAE 265** Marchés découverts alimentaires et biologiques – Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris – Avenants aux conventions de délégation de service public.

**M. Rodolphe BORGNIET**

M. SZPINER donne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET le remercie et explique que dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires et biologiques extérieurs, il a été demandé aux délégataires de procéder au renouvellement des bâches des stands présents sur l'espace public.

Les nouvelles bâches sont aux couleurs de la Ville de Paris, avec le nouveau logo de celle-ci.

Il est stipulé dans les conventions avec les délégataires que les investissements supplémentaires seront pris en compte par un avenant aux conventions. M. BORGNIET ajoute que la redevance annuelle d'occupation du domaine public sera diminuée à la hauteur des coûts, avec le Groupe Bensidoun, pour le secteur A, pour un coût de 29 400 euros, et la Société Dadoun Père et Fils, pour le secteur B dont relève le 16<sup>e</sup> arrondissement, pour un coût de 29 155 euros.

M. BORGNIET demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie. Elle précise que, concernant le principe du renouvellement des bâches sur les marchés découverts, s'il s'agit d'un besoin exprimé par les commerçants, son groupe y est favorable. Toutefois, elle s'interroge sur cette coquetterie esthétique, d'un coût de 30 000 euros, consistant à apposer le logo de la Ville de Paris sur des bâches. Certes, la redevance annuelle d'occupation du domaine public sera diminuée de cette somme, et M<sup>me</sup> SEBBAH trouve encore heureux que l'on ne fasse pas payer les délégataires, mais elle confirme n'être pas certaine que le marquage des bâches aux couleurs de la Ville, avec le logo de la Ville de Paris, constitue une dépense nécessaire et prioritaire pour la Mairie de Paris. Toutefois, s'il s'agit d'un besoin exprimé par les habitants, elle annonce que son groupe votera favorablement cette délibération.

M. BORGNIET remercie M<sup>me</sup> SEBBAH de cette question.

M<sup>me</sup> SEBBAH précise qu'il ne s'agissait pas d'une question, mais d'une remarque.

M. BORGNIET pense que s'ils ont changé de bâches, il s'agissait aussi d'une question de propreté et de renouvellement des bâches : selon lui, ces bâches sont obligatoirement renouvelables.

M<sup>me</sup> SEBBAH précise que ce qui coûte de l'argent est le marquage avec le logo de la Ville de Paris, alors qu'il est tout à fait possible de renouveler des bâches sans avoir sur celles-ci le logo de la Mairie de Paris, qui fait ainsi son auto-promotion.

M. SZPINER indique à M. BORGNIET que M<sup>me</sup> SEBBAH demandait si les commerçants souhaitaient le faire cela ou non, sachant que s'ils souhaitent le faire, elle votera favorablement cette délibération.

M<sup>me</sup> SEBBAH assure qu'il ne s'agissait pas d'une question : son groupe votera favorablement cette délibération et elle n'a pas posé de question de manière interrogative.

M. SZPINER en conclut qu'il est possible de procéder au vote sur cette délibération.

***Le projet de délibération 2020 DAE 265 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DAE 197** Subvention (10 500 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16<sup>e</sup>)
- **2020 DAE 239** Subvention (12 600 euros) à l'association des commerçants village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16<sup>e</sup>)
- **2020 DAE 306** Subvention (7 000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles-Auteuil-Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020.

- **2020 DAE 327** Subvention (11 500 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M. SZPNER redonne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de ces délibérations.

M. BORGNIET propose de présenter de manière commune les délibérations 327, 326, 239 et 197, puisqu'il s'agit principalement d'une subvention à chaque association des commerçants.

Il rappelle qu'à la suite du vœu du Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement lors du dernier Conseil de Paris, sur le vœu des illuminations déjà évoqué, et une demande de subventions exceptionnelles, la Mairie du 16<sup>e</sup> a reçu un avis favorable sur les subventions suivantes :

- Association des commerçants de Victor Hugo : 11 500 euros ;
- Association des commerçants de l'avenue de Versailles : 7 000 euros ;
- Association du Village Passy : 12 600 euros ;
- Association des commerçants du village d'Auteuil : 10 500 euros.

M. BORGNIET précise que ces subventions concernent principalement les fêtes de fin d'année, et le budget des illuminations de Noël, et demande au Conseil d'arrondissement de voter favorablement ces délibérations.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations.

Il souhaite dire que, pour une fois, la Mairie centrale n'a pas trop maltraité le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Il propose ensuite de ne procéder qu'à un seul vote pour l'ensemble des délibérations DAE 327, DAE 326, DAE 239 et DAE 197.

***Les projets de délibération 2020 DAE 327, 2020 DAE 306, 2020 DAE 239 et 2020 DAE 197 mis aux voix par M. SZPNER sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **DASCO 137 DFPE** Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur**

M. SZPNER donne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M. NIZARD annonce que dans le cadre du programme « ville du quart d'heure », il est proposé d'ouvrir au public les cours des établissements scolaires le week-end et qu'à ce titre, il est proposé d'expérimenter cette mesure en ouvrant une cour par arrondissement, et cinq établissements d'accueil de la petite enfance, entre le samedi 23 janvier et le samedi 24 avril. Les cours seront ouvertes de 10 heures à 18 heures, avec un ajustement selon la saison.

Elle précise qu'il est proposé, dans ce cadre, d'autoriser l'occupation gratuite des cours ouvertes pour les associations et d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions d'utilisation de cours d'écoles et de collèges ouvertes au public.

M<sup>me</sup> NIZARD ajoute qu'il est précisé que les mairies d'arrondissement seront associées au choix des associations, mais qu'il reste cependant à préciser les modalités de cette sélection.

Aussi M<sup>me</sup> NIZARD indique-t-elle que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> peut voter le principe de cette expérimentation, tout en se réservant la possibilité de ne pas poursuivre, si des difficultés logistiques, sanitaires ou de sécurité trop lourdes apparaissaient.

Enfin, elle rappelle qu'une première délibération avait été présentée en ce sens pour une expérimentation en décembre, mais que celle-ci avait finalement été retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris pour cause de confinement.

Compte tenu du fait que ce projet n'a pas pu être expérimenté et compte tenu du contexte sanitaire, M<sup>me</sup> NIZARD demande au Conseil d'arrondissement de voter défavorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et se dit surprise de ce vote défavorable sur une initiative pourtant très bonne, consistant à ouvrir les cours d'écoles aux habitants du quartier.

Elle rappelle que Monsieur le Maire citait Delphine BÜRKLI, la présidente de son groupe, et M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle qu'il s'agit d'une initiative qu'elle avait elle-même mise en place dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et qui est aujourd'hui généralisée à tout Paris, ce qui prouve que les mairies d'arrondissement peuvent être précurseurs, lorsque les idées sont bonnes et qu'il existe une volonté d'agir.

En effet, elle pense que la période actuelle a démontré la nécessité d'avoir des espaces de vie en extérieur et proches des lieux d'habitation pour les enfants, afin d'éviter notamment qu'ils soient entassés dans les parcs et jardins, sachant qu'il s'agit également d'une belle opportunité pour les associations, qui ont peu de locaux associatifs, de pouvoir exercer une activité dans ces cours d'écoles.

M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle qu'elle s'était exprimée favorablement sur cette délibération, et précise qu'elle ne comprend pas que la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement s'oppose à celle-ci.

M. SZPNER rappelle que cette délibération devait faire l'objet d'une expérimentation et que si cette expérimentation n'a pas eu lieu, la raison en est que la Mairie centrale a estimé que les conditions sanitaires n'étaient pas encore remplies. Or si M<sup>me</sup> SEBBAH peut lui expliquer ce qui a changé entre aujourd'hui et la période visée, il en serait ravi. Toutefois, M. SZPNER précise que la vérité est qu'aujourd'hui, il n'existe pas de garanties sanitaires, dans un avenir proche, de savoir ce qu'il en sera, et que la possibilité existe que ces lieux deviennent des lieux de contamination. Or selon lui, le principe de sécurité sanitaire doit l'emporter. Toutefois, M. SZPNER pense que chacun prend ses responsabilités.

Il donne ensuite la parole à M<sup>me</sup> MISSOFFE.

M<sup>me</sup> MISSOFFE se dit surprise que la majorité municipale s'oppose à cette proposition, dans la mesure où ce sont des espaces qui permettent à des associations d'occuper des cours le samedi matin, pour jouer au basket, pour le stade Jean Bouin, et que cela permettrait une densité moins forte pour les enfants. Selon elle, il est vrai qu'ouvrir un peu ces écoles et permettre ainsi d'avoir plus d'espaces, permettrait vraiment, aujourd'hui où les conditions sanitaires ont évolué, d'expérimenter en tous les cas cette proposition.

M. SZPNER donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH entend que Monsieur le Maire se demande ce qui a changé entre la délibération précédente et l'actuelle et elle répond que ce sont les dates qui ont été reportées dans le temps.

Elle propose donc de voter favorablement cette délibération, et de voir ce qu'il se passera, sachant que, selon elle, cette délibération sera retirée du Conseil de Paris si les conditions sanitaires ne permettent pas cette expérimentation.

En revanche, si les conditions sanitaires le permettent, le 16<sup>e</sup> arrondissement sera tout de suite opérationnel pour expérimenter cette solution.

M. SZPNER trouve qu'il existe de nombreux « si » dans l'intervention de M<sup>me</sup> SEBBAH et redonne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD.

M<sup>me</sup> NIZARD indique que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, cette expérimentation ne concerne qu'un seul établissement, à savoir l'école Murat.

M<sup>me</sup> SEBBAH est d'avis que cela mieux que rien.

M<sup>me</sup> NIZARD ajoute avoir eu ce jour la directrice de cette école au téléphone, bien qu'elle n'ait pas pu l'avoir au téléphone lors du dernier Conseil d'arrondissement, où le Conseil devait voter pendant les vacances scolaires, mais M<sup>me</sup> NIZARD assure que la directrice de l'école Murat n'est pas du tout informée, et que de plus, la cour de l'école Murat n'est pas du tout une cour ayant un accès direct sur l'extérieur, comme le stipule ce projet, mais une cour où il faut traverser un bâtiment. Cela signifie que la cour sera ouverte et que de plus, les habitants du quartier devront traverser un bâtiment, avec les risques que cela peut comporter aujourd'hui.

M<sup>me</sup> SEBBAH suggère, dans ce cas, que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> travaille avec les services de la Mairie de Paris pour identifier un bâtiment qui le permette.

M<sup>me</sup> NIZARD répond que ce sont bien les services de la Mairie de Paris qui lui ont proposé de mener cette expérimentation à l'école Murat, et qu'ils ne lui ont pas demandé son avis, à ce stade. Elle propose donc de voir ce qu'il en sera lorsqu'ils reviendront vers la Mairie du 16<sup>e</sup> pour travailler avec celle-ci, dans l'éventualité où le Maire et le Conseil d'arrondissement l'accepteraient.

M. SZPNER explique qu'il préfère, en la matière, que l'on évite l'improvisation et l'« à peu près », et que concernant la délibération très précise qui est soumise au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup>, qui concerne l'établissement scolaire qui vient d'être cité, il considère qu'outre le problème sanitaire, il faut aussi savoir qui assurera la sécurité et la surveillance. Il estime que cette délibération est floue sur trop de sujets.

M<sup>me</sup> SEBBAH fait remarquer que la question de la sécurité est bien prévue dans la délibération.

M. SZPNER soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DASCO 137 DFPE mis aux voix par M. SZPNER est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (4 votes favorables, 33 votes contre)***

- **2020 DJS 179** Subventions (150 000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020.

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. SZPNER donne la parole à M. OUBAALI pour la présentation de cette délibération.

M. OUBAALI le remercie. Il rappelle que le sport est un formidable outil de cohésion sociale, transmetteur d'émotions et de valeurs sociétales qui font encore plus d'échos en ces temps troublés.

Or à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il propose de soutenir les athlètes dans la poursuite de leur préparation, de leurs rêves olympiques et paralympiques, qui permettront un rayonnement local et international au 16<sup>e</sup> arrondissement et bien au-delà, et qui diffuseront un message d'espoir aux jeunes générations.

Aussi, M. OUBAALI explique-t-il qu'il a été proposé d'attribuer une aide individuelle de 3 000 euros à 50 athlètes parisiens de haut niveau, dont 35 athlètes valides et 15 athlètes Handisport, évoluant dans des structures parisiennes du secteur amateur et dans des disciplines olympiques et paralympiques.

Il précise que la liste a été établie en étudiant au cas par cas la situation des athlètes et para-athlètes en lien avec les principaux clubs sportifs de haut niveau de la Capitale.

M. OUBAALI ajoute que cette subvention sera versée au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'accompagnement de leur préparation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il propose donc au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 179 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DJS 187** Subventions (194 000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020, et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs.

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M. OUBAALI pour la présentation de cette délibération.

M. OUBAALI le remercie et explique que, dans la continuité de la délibération venant d'être votée, à l'occasion de l'obtention par la Ville de Paris de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Ville a souhaité accompagner les clubs parisiens amateurs qui s'investissent dans le secteur du haut niveau.

Il précise que, parmi les acteurs du sport de haut niveau parisien amateur, sept clubs sont particulièrement investis et porteurs de projets structurants en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il est donc proposé de leur attribuer sept subventions, d'un montant total de 194 000 euros, dont 34 000 euros pour le Stade Français, le Racing Multi-Athlon et la Paris Université Club et 23 000 euros pour l'Association Judo Amicale, le CAP Sport Art Aventure, le Centre Sportif de l'Institut National des Invalides et le Racing Club de France.

M. OUBAALI propose au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 187 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DVD 60** Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteure**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> EDBERG précise qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec les concessionnaires de parcs parisiens de stationnement 40 avenants aux contrats de délégation de service public pour répondre à la perte de recettes due à la crise sanitaire.

Elle précise que le montant total de dégrèvement des redevances fixes forfaitaires est estimé à 6,2 millions d'euros, et que pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, sont concernés INDIGO Stationnement SB pour le parc de stationnement Foch, INDIGO INFRA pour le parc de stationnement Passy et SAEMES pour le parc de stationnement Porte d'Auteuil et Jean Bouin.

Elle propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DVD 60 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***



- **2020 DASCO 106** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention 2021 (2 800 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM rappelle que tous les ans, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> délibère sur la subvention annuelle pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, après un prétendu « dialogue de gestion » ou une prétendue « discussion budgétaire », que l'on peut, selon elle, appeler comme on veut.

Or cette année, par rapport à l'année précédente, la Ville propose au 16<sup>e</sup> arrondissement d'amputer cette subvention de près de 400 000 euros, soit une diminution de plus de 12 %.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM ajoute que dans le même temps, la Ville demande, donc M<sup>me</sup> HIDALGO et M. BLOCH demandent au 16<sup>e</sup> arrondissement d'augmenter la part d'alimentation durable pour atteindre 100 % dans six ans.

Elle souligne donc cette contradiction totale, que la majorité municipale du 16<sup>e</sup> regrette.

Bien évidemment, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM annonce que le Conseil d'arrondissement ne votera pas contre cette subvention, qui est pour cette année de 2 800 000 euros, contre 3 200 000 euros l'année dernière, puisque le Conseil ne vote évidemment pas contre ces subventions, mais elle souligne le fait que le Conseil d'arrondissement regrette fortement cette baisse de 400 000 euros, qui amputera fortement son budget, en sachant qu'en plus, la Ville, depuis de nombreuses années, ne finance plus l'action sociale, qui est pourtant l'essence même de la Caisse des écoles.

Elle demande malgré tout au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DASCO 106 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DEVE 67** Subventions (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs.

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI pense que tout le monde ici connaît et apprécie la biodiversité et annonce que, dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention à la Ligue de protection des oiseaux, qu'elle propose de voter favorablement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DEVE 67 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DFA 51** Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Camping de Paris – Bois de Boulogne situé 2, allée du bord de l'eau (Paris 16<sup>e</sup>) du 17 décembre 2010.
- **2020 DFA 58** Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial appartenant à VNF pour l'exploitation du Camping de Paris.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure**

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> BALDINI précise que les délibérations DFA 51 et DFA 58 sont un peu du même type.

En effet, il s'agit de compenser, pour l'exploitation du Camping du Bois de Boulogne et pour les Voies navigables de France, les pertes d'activité liées à la crise sanitaire.

Ainsi, la Maire de Paris propose de signer un avenant exonérant le délégataire, donc en l'occurrence ici le Camping Indigo et VNF, du paiement de la redevance minimale garantie pour une durée de trois mois, et de prolonger de neuf mois supplémentaires l'actuel contrat de délégation de service public.

M<sup>me</sup> BALDINI propose donc de voter, favorablement, les deux délibérations en même temps, qui poursuivent le même objectif.

M. SZPINER demande si quelqu'un voit une objection à ce que ces deux délibérations soient examinées en même temps.

En l'absence d'objections, il demande si certains ont des observations à formuler sur ces deux délibérations, puis soumet celles-ci au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DFA 51 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

***Le projet de délibération 2020 DFA 58 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DJS 141** Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI annonce que cette délibération vise à créer un tarif unique pour les étudiants, les apprentis, les volontaires du service public et les bénéficiaires de la garantie « jeune », concernant les Centres Paris Anim'.

Elle rappelle que le 16<sup>e</sup> arrondissement dispose d'un Centre Paris Anim' à la Porte de Saint-Cloud et d'une annexe rue Mesnil.

Elle précise que la proposition de cette nouvelle tarification semble globalement favorable au 16<sup>e</sup> arrondissement, étant donné qu'elle permet aux jeunes du 16<sup>e</sup>, d'avoir l'opportunité d'avoir accès à des activités pour une tarification beaucoup moins élevée que celle à laquelle ils avaient le droit pour le moment.

Pour cette raison, M<sup>me</sup> CHOURAQUI invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 141 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DJS 149** Délégations de service public – Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel – Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure.**

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI indique que cette délibération propose l'exonération partielle des redevances des centres Jeunesse, et donc, concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, le Centre Paris Anim' de la Porte de Saint-Cloud.

Elle précise que la Mairie de Paris propose l'exonération de cette redevance à la suite de la fermeture des centres pendant la crise de la Covid.

Elle confirme que la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement est évidemment favorable à ce que ce centre soit exonéré de cette redevance d'un montant de 8 903 euros, dans le but de pouvoir se relever financièrement de cette crise sanitaire.

Elle invite donc le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 149 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DJS 160** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure**

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI indique que cette délibération vise à mettre en œuvre pour l'année 2021 le dispositif Paris Jeunes Vacances, dispositif faisant en sorte que les jeunes de tous les arrondissements de Paris puissent avoir accès des chèques-vacances de 200 euros.

Elle ajoute qu'il est proposé que pour l'année 2021, le 16<sup>e</sup> arrondissement ait droit à 49 chèques.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI précise que ce dispositif est un dispositif usuel de la Mairie de Paris, et qu'elle appelle donc le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 160 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2020 DJS 167** Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' – Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure**

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI indique que cette délibération propose d'adapter les tarifs applicables aux activités des centres Paris Anim'Jeunes.

Concernant spécifiquement cette délibération, elle explique que les usagers vont être particulièrement remboursés sur les activités qui n'ont pas eu lieu pendant la crise de la Covid, et que chaque séance non effectuée sera remboursée à hauteur de 2,5 % du tarif annuel acquitté.

Elle précise que la majorité municipale regrette que la formulation de l'article 2 de cette délibération exclue les élus du Conseil de Paris concernant les modalités spécifiques du remboursement.

Toutefois, M<sup>me</sup> CHOURAQUI propose de voter favorablement cette délibération, parce que l'inquiétude de la majorité municipale concerne d'abord les familles, et qu'en pensant avant tout aux familles, la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement veut que les activités qui n'ont pas été effectuées puissent être en partie remboursées pour les familles du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, soumet cette délibération au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le projet de délibération 2020 DJS 167 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **V162020135** Vœu relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables

**M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH rapporteure**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie.

Elle rappelle que la crise sanitaire que tous vivent et ces deux confinements successifs ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'assistance aux personnes âgées vulnérables, sachant que certaines personnes ont connu un isolement particulièrement difficile à vivre, qui a parfois été un facteur d'exclusion, qui a dégradé leurs conditions de vie et aggravé leur perte d'autonomie.

M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que le 16<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'avoir depuis 2016 la Maison DAÉLIA – que certains élus autour de la table connaissent, notamment M<sup>me</sup> DORVALD qui a beaucoup travaillé avec celle-ci – qui est une entreprise d'économie sociale et solidaire, et qui propose un accueil non médicalisé, à la journée, des personnes âgées présentant ou non des troubles cognitifs ou physiques, ou souffrant d'affections de longue durée ou de pathologies spécifiques, de type Alzheimer ou Trisomie 21.

Elle fait remarquer que ce que propose la Maison DAÉLIA est totalement innovant en France, et qu'il faut le rappeler, parce qu'elle est la première entreprise à avoir développé ce concept d'accueil non médicalisé à la journée, concept qui existe au Canada, dans les pays nordiques et qui se développe de manière exponentielle au Japon.

Or elle rappelle que vivre chez soi le plus longtemps et en étant le plus autonome possible est un enjeu social prioritaire que le Conseil d'arrondissement doit accompagner, elle-même étant certaine que les mairies ont un rôle à jouer dans cette mission.

Selon M<sup>me</sup> SEBBAH, il s'agit d'une véritable chance pour le 16<sup>e</sup> d'avoir cette Maison DAÉLIA, notamment dans l'actuel contexte sanitaire, tout d'abord pour les seniors du 16<sup>e</sup> qui bénéficient de services qui les stimulent, les valorisent, et qui les sortent de leur quotidien, et également pour les familles et les aidants, et surtout peut-être afin d'avoir ce relai et cette « parenthèse », sachant que les aidants sont à bout de souffle et épuisés, mentalement et physiquement.

M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que la Maison DAÉLIA a été en première ligne, durant ces deux confinements, pour ne pas abandonner les seniors qui ont leurs habitudes, sachant que, selon M<sup>me</sup> SEBBAH, tous savent à quel point le changement de rythme, pour les personnes âgées, peut être déroutant voire fatal.

M<sup>me</sup> SEBBAH tient donc à remercier Célia ABITA la fondatrice, qui fait preuve d'un courage et d'une détermination qui forcent le respect, et qui a été d'une aide précieuse pour les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement durant cette période.

Aussi, face à ce besoin grandissant d'un accueil à la journée pour les personnes âgées, et d'un accueil qui ne soit pas médicalisé, et compte tenu du fait qu'il existe aujourd'hui des locaux vacants ou qui ne sont pas du tout exploités comme il le faut – M<sup>me</sup> SEBBAH précise qu'elle pense notamment à

des centres d'accueil médicalisés, cette fois-ci, mais qui ne sont pas remplis aujourd'hui à Paris – elle souhaiterait que la Mairie de Paris puisse initier dans les mois à venir une réunion de travail avec la Maison DAÉLIA et les autres acteurs du secteur pour généraliser ce type de structure à Paris, peut-être en ouvrant d'autres dans le 16<sup>e</sup> arrondissement mais également ailleurs dans Paris. Selon elle, une aide de la Ville, qu'elle soit financière ou matérielle par la mise à disposition de ces locaux, permettrait d'ailleurs à ces centres de proposer des tarifs préférentiels et donc d'ouvrir ces services à une population qui est socialement plus vulnérable.

M<sup>me</sup> SEBBAH indique avoir déjà eu des discussions avec la Mairie de Paris à ce sujet et que cette dernière en a saisi l'importance. Elle se réjouit donc qu'ils puissent avancer dans le sens de l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, M<sup>me</sup> SEBBAH espère que le Conseil d'arrondissement émettra un avis favorable sur ce vœu, qui n'engage à rien, mais qui serait, selon elle, un beau signal envoyé, notamment à la Maison DAÉLIA, dont elle souligne encore une fois le travail remarquable.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à M<sup>me</sup> DORVALD.

Mme DORVALD le remercie et annonce que la majorité municipale va émettre un avis favorable sur ce vœu.

Elle confirme, comme l'a dit M<sup>me</sup> SEBBAH, avoir effectivement des liens anciens et proches avec Célia ABITA qui est la fondatrice et la directrice de la Maison DAÉLIA. M<sup>me</sup> DORVALD confirme être parfaitement d'accord avec M<sup>me</sup> SEBBAH pour dire que cette Maison effectue un travail remarquable, en accueillant journallement, dans un cadre non médicalisé, des personnes qui souffrent de troubles cognitifs et physiques.

M<sup>me</sup> DORVALD rappelle que cette Maison a toujours été accompagnée par la Mairie et particulièrement par la majorité municipale, qui rend vraiment grâce au travail qui est fait par elle pour le bien-être des seniors, qui ont malheureusement des problèmes de santé qui sont, comme tous le savent, de plus en plus nombreux.

Elle annonce avoir deux observations à formuler.

Premièrement, elle note que M<sup>me</sup> SEBBAH a évoqué le confinement du mois de mars et le nouveau confinement, mais M<sup>me</sup> DORVALD tient à signaler à tous et à toutes que la Maison DAÉLIA n'a pas attendu le confinement pour effectuer le travail qu'elle fait auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, etc. Elle confirme que cela fait bien longtemps qu'elle effectue ce travail, puisqu'elle a été créée il y a trois ou quatre ans déjà, et qu'indépendamment du confinement, elle reçoit tous les jours des personnes pour leur apporter un lien social et une qualité de vie que, malheureusement, elles n'ont plus ou uniquement très peu.

Par ailleurs, elle rappelle que Célia ABITA, la directrice de la Maison DAÉLIA a déjà été reçue – sans que M<sup>me</sup> SEBBAH le sache peut-être, même si M<sup>me</sup> DORVALD pense qu'elle le sait, puisqu'elle a déposé ce vœu au nom de son groupe – par M<sup>me</sup> LEVIEUX, qui est l'adjointe auprès de la Maire de Paris chargée des seniors. Elle précise qu'elle souhaitait l'indiquer, puisque M<sup>me</sup> SEBBAH demande dans son vœu, non seulement qu'il puisse exister dans Paris – et particulièrement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, tous ici en seraient ravis – d'autres genres de structures que celles qui existent habituellement, mais qu'elle demande également que la Maire de Paris ou la Mairie de Paris prenne langue avec la Maison DAÉLIA. Or cela a déjà été fait, ce que M<sup>me</sup> SEBBAH semblait ignorer, selon M<sup>me</sup> DORVALD.

Toutefois, M<sup>me</sup> DORVALD confirme que, pour toutes les raisons qu'elle vient d'exposer, la majorité municipale votera favorablement ce vœu déposé par M<sup>me</sup> SEBBAH.

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie, et précise à M<sup>me</sup> DORVALD qu'elle n'ignorait pas ce rendez-vous, puisqu'elle l'a elle-même initié, et qu'il s'agissait d'une première prise de contact avec M<sup>me</sup> LEVIEUX pour présenter la Maison DAÉLIA, puisque comme elle l'a rappelé, il s'agit d'un concept innovant qui

ne rentre dans aucune catégorie aujourd'hui, et qu'il paraissait utile de présenter cette structure à la Mairie de Paris.

M<sup>me</sup> SEBBAH ajoute que M<sup>me</sup> LEVIEUX sera conviée à visiter les locaux de la Maison DAÉLIA et qu'elle espère que M<sup>me</sup> DORVALD sera également partie prenante de cette visite.

Par ailleurs, elle confirme que Célia ABITA n'a pas attendu le confinement pour agir, mais que, selon M<sup>me</sup> SEBBAH, le confinement a mis en évidence un besoin accru d'accompagner les personnes âgées, sachant que la directrice de cette Maison raconte d'ailleurs des anecdotes terribles, concernant des personnes qui n'avaient pas mangé depuis sept jours, et chez qui elle s'est rendue pour s'occuper d'elles. M<sup>me</sup> SEBBAH confirme donc que la Maison DAÉLIA effectue un travail formidable et que celui-ci a été encore plus visible pendant la période du confinement.

M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle qu'ayant été adjointe aux associations, elle connaît bien la Maison DAÉLIA avec laquelle elle a travaillé, même s'il ne s'agit pas d'une association mais d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, M<sup>me</sup> SEBBAH précise qu'elle sait que M<sup>me</sup> DORVALD travaille aussi avec cette Maison, et qu'elle n'a jamais dit le contraire, et qu'elle se réjouit si la majorité municipale émet un avis favorable sur ce vœu qui lui tient vraiment à cœur. Elle remercie les uns et les autres de leur écoute.

M. SZPNER s'enquiert d'autres observations, et en l'absence de remarques, soumet ce vœu au vote du Conseil d'arrondissement.

***Le vœu V162020135 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER lève la séance et remercie les membres du Conseil d'arrondissement de leur présence, étant d'avis que, compte tenu des circonstances, ils honorent ainsi leur mandat.

*La séance est levée à 19h55.*

\*\*\*\*\*